

L'An Deux mil dix-neuf, le 28 du mois de juin, à 15 heures00 , le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Marcel SALAÜN, Maire .

Étaient présents MM SALAUN Marcel, HAMON Alain, JAFFRE Patrick, , JEFFROY Michel, Jean Pierre SALAUN et Mmes CLOAREC Martine et MOURET Denise
Absent excusé :

Absent : TALLEC Yves SALAUN Jean

Procuration : GARIN Pascal à SALAÜN Marcel

Point 1 : Désignation du coordonnateur communal pour le recensement 2020

Le maire informe les membres du conseil que le recensement INSEE se déroulera du 15 janvier 2020 au 14 février 2020 sur la commune,

Celui-ci nécessite de nommer un coordonnateur communal

Celui-ci se rendra à 2 réunions de formations et accompagnera le futur agent recenseur lors d'une réunion.

De plus, il sera chargé du suivi du recensement physique et en ligne lors de la campagne de recensement à venir.

Mr LE PAPE Vincent est proposé pour cette mission, cela constituera pour lui une tâche supplémentaire.

La nomination de Mr LE PAPE en qualité de coordonnateur communal pour le recensement a été à l'unanimité des présents

Point 2 : Répartition des élus communautaire par commune à compter de 2020

Mr le maire informe les membres présents que lors du dernier conseil communautaire il a été évoqué de passer un accord local qui permettra s'il est validé de pouvoir avoir de sièges au conseil communautaire à compter des prochaines élections municipales.

Sinon, un seul siège sera attribué à la commune.

Afin de conclure un tel accord local, les communes membres de la communauté doivent approuver une composition du conseil communautaire de la communauté respectant les conditions précitées, par délibérations concordantes. De telles délibérations devront être adoptées au plus tard le 31 août 2019 par la majorité des deux tiers au moins des conseils municipaux des communes membres de la communauté, représentant la moitié de la population totale de la communauté ou l'inverse, cette majorité devant nécessairement comprendre le conseil municipal de la commune dont la population est la plus nombreuse, lorsque celle-ci est supérieure au quart de la population des communes membres de la communauté.

Dans le cadre d'un accord local

Nom des communes membres	Nombre de conseillers communautaires titulaires
HUELGOAT	5
BRASPARTS	4
BERRIEN	3
LOPEREC	3
SCRIGNAC	3
PLOUYE	3
LA FEUILLEE	3
BRENNILIS	2
LOQUEFFRET	2
BOTMEUR	1
BOLAZEC	1

SAINT RIVOAL	1
TOTAL	31

à défaut d'un tel accord constaté par le Préfet au 31 août 2019, selon la procédure légale [*droit commun*], le Préfet fixera à 25 sièges [*droit commun*], le nombre de sièges du conseil communautaire de communauté, qu'il répartira conformément aux dispositions des II, III, IV et V de l'article L.5211-6-1 du CGCT

Dans le cadre du droit commun

Nom des communes membres	Nombre de conseillers communautaires titulaires
HUELGOAT	5
BRASPARTS	3
BERRIEN	3
LOPEREC	3
SCRIGNAC	2
PLOUYE	2
LA FEUILLEE	2
BRENNILIS	1
LOQUEFFRET	1
BOTMEUR	1
BOLAZEC	1
SAINT RIVOAL	1
TOTAL	25

Le choix d'opter pour l'accord local a été voté à l'unanimité des présents

Point 3 : Décisions Modificatives Budgétaires

Mise en conformité

N° compte	Libellé	Dépenses	recettes
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés		81395.73
021	Virement de la section de fonctionnement	81395.73	
023	Virement à la section d'investissement		81395.73
2113	Terrain aménagé autre que voirie	81395.73	

Vote à l'unanimité

Virement de crédit

Pour honorer la facture du au SIECE concernant les travaux 2018 d'éclairage

Il convient de procéder aux écritures suivantes

N° compte	libellé	débit	crédit
21534	Réseaux d'électrification	4000	
2041581	Autres groupements : biens mobiliers et études		4000

Les écritures ci-dessus sont autorisées à l'unanimité

Point 4 : CLAS

Point par la commission école sur le Contrat Local d'Aide à la Scolarité.

Il est demandé aux membres présents de se prononcer sur la poursuite ou non de ce contrat à compter de septembre 2019

Conseil municipal du 28 juin 2019

3327° par année civile

IL est décidé d'autoriser le maire à signer la nouvelle convention pour l'année scolaire 2019-2020

Informations diverses

Une rencontre avec Mr Plassart du SIECE a eue lieu suite au passage de Miguel, plusieurs endroits vont donc bénéficier de travaux de fiabilisation la gare franquizic et un nouveau raccordement a été évoqué sur un bien situé à Kerprouet.

Devis de nettoyage pour la façade de l'église

Un devis a été demandé à une entreprise locale pour procéder au nettoyage de la façade du clocher au sol.

Le devis s'élève à 20311.92€

Aucune subvention ne pourra être reçue de l'Etat.